

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 5 MARS 2024

PROCÈS VERBAL

Transmis aux Administrateurs le :	29 février 2024
Approuvé en Conseil d'administration le :	5 mars 2024

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 5 MARS 2024

La séance est ouverte à 14h

**Elle est présidée par Mme Chantal DURAND, 2^e adjointe au Maire – Vice-présidente du CCAS,
en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi**

ASSISTE DE :

NOM	PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A		ABSENTS
M. Olivier DOSNE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme DURAND	<input type="checkbox"/>
Mme Chantal DURAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
M. Francis SELLAM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Mme Chantal ALLAIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Mme Stéphanie BRANCO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Mme Sandrine PARIS-PESCAROU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
M. Tony RENUCCI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
M. Michel RIOUSSET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme VIEILLEFOSSE	<input type="checkbox"/>
Mme Catherine VIEILLEFOSSE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Mme Marie-France BRUGEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
M. Frédéric WEHRUNG	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
M. Gilles BRUN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Mme Bernadette PHILIPPOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents à la séance	10
Nombre de membres excusés représentés	02
Nombre de membres absents non représentés	01

* * *

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023
- 3) Compte rendu des décisions prises au titre de l'article R 123-21 du CASF
- 4) Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 du CCAS et des Résidences Autonomie
- 5) Questions diverses

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 5 MARS 2024

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Catherine VIEILLEFOSSÉ est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1	DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, désigne à l'unanimité Madame Catherine VIEILLEFOSSES comme secrétaire de séance.	

* *
*

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

Mme Chantal DURAND donne lecture du point n°2 et demande s'il y a des questions.
M. Frédéric WEHRUNG demande que son nom soit correctement orthographié dans le compte-rendu.

2	APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 12 DECEMBRE 2023
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du CCAS du 12 décembre 2023.	

* *
*

3. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE R 123-21 DU CASF

Mme Chantal DURAND présente les différentes aides attribuées par la Commission permanente sur la période allant du 17 novembre 2023 au 25 janvier 2024.

Mme Marie-France BRUGEL souhaite savoir si les bénéficiaires d'aides alimentaires sont bien informés des distributions réalisées par la Croix-Rouge. Mme Benny PHILIPPOT répond par l'affirmative.

Une précision est demandée sur l'aide aux charges courantes accordée à hauteur de 560 €. Cette aide a été accordée pour faire la jointure avec la mise en place du RSA. Mme Chantal DURAND ajoute que le CCAS intervient souvent pour permettre aux usagers de faire la jointure entre diverses aides.

M. Gilles BRUN demande si le CCAS peut verser une aide complémentaire à l'APA. Mme Benny PHILIPPOT répond que cela peut arriver après étude du dossier du demandeur.

3	COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE R 123-21 DU CASF
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, approuve à l'unanimité des décisions prises au titre de l'article R 123-21 du CASF.	

* *
*

4. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Mme Chantal DURAND présente les orientations du budget 2024 du CCAS et des résidences Autonomie. Elle insiste sur l'effort consenti par la Ville qui maintient la subvention au CCAS à hauteur de 1 091 K€.

Elle précise que, le Conseil Départemental ayant repris la mission d'accompagnement des allocataires du RSA, le CCAS s'en est désengagé : le pôle précédemment appelé « Insertion-Emploi » est donc rebaptisé « Accompagnement global ».

M. Frédéric WEHRUNG demande où se situe le projet Artemisia. M. Francis SELLAM répond que le bâtiment sera érigé entre le bâtiment de l'Horloge et le pont de l'autoroute, à la place d'un parking.

Mme Catherine VIEILLEFOSSÉ se réjouit de l'augmentation du budget des colis pour les seniors.

Mme Chantal ALLAIN précise que la session BAFA qui aura lieu pendant les vacances de Pâques et qui est financée par le CCAS est complète et que 5 dossiers d'aides au permis de conduire vont être examinés par la commission permanente.

M. Tony RENUCCI regrette que le CCAS ne se concentre que sur les Joinvillais les plus fragiles et oublie les classes moyennes, particulièrement frappées par l'inflation. Mme Odile SEGURET répond que le reste à charge figurant dans le règlement joinvillais des aides sociales facultatives (12 € par jour) est particulièrement favorable aux classes moyennes par rapport à ce qui se fait dans les autres communes. M. Frédéric WEHRUNG ajoute que pour les associations caritatives (le Secours Catholique en particulier) le reste à charge est autour de 10 €, ce qui est en effet plus restrictif en terme de public. Mme Chantal DURAND estime que, bien que la mission du CCAS ne soit pas d'aider les classes moyennes mais les publics précaires, le CCAS ne les oublie pas, en particulier lorsqu'il verse aux familles bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire ou du forfait loisirs jeunes des aides de fin d'année.

M. Tony RENUCCI se dit favorable à la suppression des colis et à leur remplacement par des bons d'achat chez les commerçants Joinvillais. Mme Odile SEGURET répond que cette proposition, qui revient souvent au sein du conseil d'administration, n'est pas réalisable car elle reviendrait à remettre aux seniors un bon d'achat d'une valeur faciale assez faible et que par ailleurs, la nécessité de passer un marché public interdirait de ne solliciter que les commerçants joinvillais.

Il souhaiterait que le CCAS s'implique dans la santé mentale des jeunes. Mme Chantal ALLAIN présente les actions du service Jeunesse dans les collèges, notamment en ce qui concerne les actions de sensibilisation aux méfaits du tabac ou du protoxyde d'azote sur la santé des jeunes. Mme Chantal DURAND ajoute que le Conseil Départemental déploie un bus santé dans les villes du Val-de-Marne, à l'attention des jeunes. Mme Odile SEGURET ajoute que le CCAS est un acteur imminent du réseau Santé Mentale mis en places sur le secteur Joinville-Saint Maur et qu'à ce titre il remplit une mission de prévention et d'accompagnement tout public, donc ouverte aux jeunes majeurs.

Il propose que le CCAS reprenne en charge une mission accueil d'urgence pour les SDF. Mme Odile SEGURET répond la Ville a noué des partenariats avec deux associations (AURORE et AAPISE) pour porter des projets en matière d'hébergement d'urgence. Le choix a été fait de s'adresser aux femmes sortant de maternité (projet mené avec l'association AURORE sur le site de l'ancien siège social de LOGIREP) et aux femmes victimes de violences (résidence sociale avec logements relais gérés par Tremplin 94 dans le projet ARTEMISIA). En ce qui concerne ce projet, le PC a été déposé et la première pierre sera posée avant la fin de l'année 2024.

Mme Marie-France BRUGEL regrette la fermeture du GREET HOTEL, qui hébergeait des familles sans logement.

Il propose encore que le CCAS aide les commerçants et les artisans, qui souffrent de la crise inflationniste. Mme Chantal DURAND répond que le CCAS aide l'ensemble de la population joinvillaise qui entre dans ses critères d'attribution d'aides sociales et qu'il n'a pas pour mission d'accompagner une catégorie socio-professionnelle particulière. M. Francis SELLAM ajoute que les commerçants et artisans ont été particulièrement bien aidés par la Ville pendant la crise du COVID 19 et que c'est la mission du service économique et pas du CCAS de les accompagner.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 5 MARS 2024

M. Francis SELLAM présente le projet de résidence sociale pour seniors qui sera construite dans le haut de Joinville et qui visera à regrouper les seniors des 3 résidences autonomie de la commune. Le financement bénéficiera d'une partie du boni de liquidation de l'OPH (d'un total de 70 M€), donc le projet doit recueillir la validation de la DRIHL. Il ajoute que les deux résidences du bas de Joinville étant la propriété de LOGIREP, il ne connaît pas l'affectation qui sera retenue pour ces bâtiments (résidence seniors ou autre).

4

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, prend acte à l'unanimité de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024.

* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00



Le Secrétaire de Séance
Mme Catherine VIEILLEFOSSÉ

ellefossé



Le Président du CCAS
M. Olivier DOSNE